

**REGLEMENT
CHAMPIONNATS DE FRANCE
DE CYCLO-CROSS**



SAISON 2020 - 2021

SOMMAIRE

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES..... | 3 |
| 2. | PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS FEMMES..... | 3 |
| 3. | PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE & ESPOIRS FEMMES..... | 4 |
| 4. | PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS | 5 |
| 5. | PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS HOMMES..... | 5 |
| 6. | PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS HOMMES..... | 6 |
| 7. | PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE HOMMES..... | 6 |
| 8. | PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RELAIS..... | 7 |
| 9. | SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE..... | 7 |
| 10. | PROGRAMME SPORTIF | 8 |
| 11. | ENGAGEMENTS..... | 8 |
| 12. | ACCREDITATIONS..... | 10 |
| 13. | MATERIEL | 10 |
| 14. | PORT DES MAILLOTS..... | 10 |
| 15. | ATTRIBUTION DES DOSSARDS ET ORDRE DE DEPARTS | 11 |
| 16. | REUNIONS DE PRE-COMPETITION | 13 |
| 17. | ENTRAINEMENTS OFFICIELS | 13 |
| 18. | ATTRIBUTION DES BOXES DE DEPANNAGE | 14 |
| 19. | APPEL DES COUREURS..... | 14 |
| 20. | COUREURS DOUBLÉS & RÈGLE DES 80%..... | 14 |
| 21. | CLASSEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE..... | 15 |
| 22. | ENVIRONNEMENT | 15 |
| 23. | HEBERGEMENT | 15 |
| 24. | ORDRE DES COMITES REGIONAUX..... | 15 |

1. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 2005 et 2006 titulaires d'une licence Cadette.

Seront qualifiées d'office :

- ~~La championne de France Cadette 2020 si elle répond aux conditions de participation.~~
- ~~Les 25 premières du classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross Cadettes 2020-2021.~~

~~Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.~~

~~La représentation des comités régionaux est libre.~~

Quotas en vigueur :

| COMITES REGIONAUX | Quota 2021 |
|--|------------|
| AUVERGNE - RHONE ALPES | 3 |
| BOURGOGNE - FRANCHE COMTE | 6 |
| BRETAGNE | 6 |
| CENTRE VAL DE LOIRE | 3 |
| GRAND EST | 5 |
| HAUTS DE France | 4 |
| ILE DE France | 6 |
| NORMANDIE | 4 |
| NOUVELLE AQUITAINE | 3 |
| OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE | 2 |
| PAYS DE LA LOIRE | 3 |
| REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | 1 |
| TOTAL | 46 |

2. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS FEMMES

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 2003 et 2004 titulaires d'une licence Juniors.

Seront qualifiées d'office :

- ~~Les championnes de France Junior Femme et Cadette 2020 si elles répondent aux conditions de participation.~~
- ~~Les 20 premières du classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross Juniors Femmes 2020-2021.~~

~~Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.~~

~~La représentation des comités régionaux est libre.~~

Quotas en vigueur :

| COMITES REGIONAUX | Quota 2021 |
|--|------------|
| AUVERGNE - RHONE ALPES | 3 |
| BOURGOGNE - FRANCHE COMTE | 4 |
| BRETAGNE | 4 |
| CENTRE VAL DE LOIRE | 1 |
| GRAND EST | 1 |
| HAUTS DE France | 4 |
| ILE DE France | 2 |
| NORMANDIE | 4 |
| NOUVELLE AQUITAINE | 2 |
| OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE | 3 |
| PAYS DE LA LOIRE | 3 |
| REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | 1 |
| TOTAL | 32 |

3. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE & ESPOIRS FEMMES

~~Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 2002 et avant titulaires d'une licence de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie selon le principe général.~~

~~Les coureurs, hommes et femmes, appartenant aux équipes suivantes sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe respective, à l'exception des épreuves où le port de l'équipement national est obligatoire, selon l'article 1.3.059 :~~

- ~~• Equipes Cyclo-cross UCI, comme définies au chapitre V, Titre V Cyclo-cross du règlement UCI.~~
- ~~• Equipes Route UCI, comme définies aux chapitres XV, XVI et XVII, Titre II Epreuves sur Route, du règlement UCI.~~
- ~~• Equipes VTT UCI, comme définies aux chapitres IX et X, Titre IV Mountain Bike du règlement UCI.~~
- ~~• Teams Cyclo-cross FFC, comme définis dans le Titre V Cyclo-cross du règlement FFC.~~

~~Seront qualifiées d'office :~~

- ~~• Les championnes de France Elite Femme et Junior Femme 2020 si elles répondent aux conditions de participation.~~
- ~~• Les 25 premières du classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross Elite Femmes 2020-2021.~~

~~Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional, de leur team Cyclo-cross FFC ou de leur équipe UCI.~~

~~La représentation des comités régionaux est libre se fera selon le quota de 2 coureurs par comité régional et par catégorie soit maximum 2 en Espoirs Femmes et 2 en Elite Femmes.~~

~~La participation des coureurs des équipes UCI et des teams Cyclo-cross FFC est libre selon le principe général.~~

~~Un classement « Scratch » et un classement « Espoirs » seront établis. Une concurrente Espoirs sera donc susceptible de revêtir deux maillots.~~

4. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS

Le Championnat de France est ouvert aux compétiteurs français nés en 2005 et 2006 titulaires d'une licence Cadet.

Seront qualifiés d'office :

- ~~Le champion de France Cadet 2020 s'il répond aux conditions de participation.~~
- ~~Les 50 premiers coureurs du classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross Cadets 2020-2021.~~

~~Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.~~

~~La représentation des comités régionaux se fera selon le quota de 2 coureurs par comité régional. Le comité régional du lieu de l'organisation bénéficie d'un coureur en plus de ses quotas.~~

Quotas en vigueur :

| COMITES REGIONAUX | Quota 2021 |
|---------------------------|------------|
| AUVERGNE - RHONE ALPES | 13 |
| BOURGOGNE - FRANCHE COMTE | 5 |
| BRETAGNE | 9 |
| CENTRE VAL DE LOIRE | 4 |
| GRAND EST | 9 |
| HAUTS DE France | 6 |
| ILE DE France | 5 |
| NORMANDIE | 6 |
| NOUVELLE AQUITAINE | 4 |
| OCCITANIE PYRENEES | 6 |
| MEDITERRANEE | 6 |
| PAYS DE LA LOIRE | 9 |
| REGION SUD PROVENCE ALPES | 3 |
| COTE D'AZUR | 3 |
| TOTAL | 79 |

5. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS HOMMES

Le Championnat de France est ouvert aux compétiteurs français nés en 2003 et 2004 titulaires d'une licence Junior.

Seront qualifiés d'office :

- ~~Les champions de France Junior Homme et Cadet 2020 s'ils répondent aux conditions de participation.~~
- ~~Les 50 premiers coureurs du classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross Juniors Hommes 2020-2021.~~

~~Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.~~

~~La représentation des comités régionaux se fera selon le quota de 2 coureurs par comité régional. Le comité régional du lieu de l'organisation bénéficie d'un coureur en plus de ses quotas.~~

Quotas en vigueur :

| COMITES REGIONAUX | Quota 2021 |
|--|------------|
| AUVERGNE - RHONE ALPES | 10 |
| BOURGOGNE - FRANCHE COMTE | 9 |
| BRETAGNE | 7 |
| CENTRE VAL DE LOIRE | 4 |
| GRAND EST | 9 |
| HAUTS DE France | 5 |
| ILE DE France | 5 |
| NORMANDIE | 6 |
| NOUVELLE AQUITAINE | 6 |
| OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE | 6 |
| PAYS DE LA LOIRE | 9 |
| REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | 2 |
| TOTAL | 78 |

6. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS HOMMES

~~Le Championnat de France est ouvert aux compétiteurs français nés en 1999, 2000, 2001 et 2002 titulaires d'une licence Elite Professionnel enregistrée dans une équipe Continentale Professionnelle UCI ou Continentale UCI ou Amateur de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie selon le principe général.~~

~~Les coureurs hommes appartenant aux équipes suivantes sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe respective, à l'exception des épreuves où le port de l'équipement national est obligatoire, selon l'article 1.3.059 :~~

- ~~• Equipes Cyclo-cross UCI, comme définies au chapitre V, Titre V Cyclo-cross du règlement UCI.~~
- ~~• Equipes Route UCI, comme définies aux chapitres XV, XVI et XVII, Titre II Epreuves sur Route du règlement UCI.~~
- ~~• Equipes VTT UCI, comme définies aux chapitres IX et X, Titre IV Mountain Bike du règlement UCI.~~
- ~~• Teams Cyclo-cross FFC, comme définis dans le Titre V Cyclo-cross du règlement FFC.~~

~~Seront qualifiés d'office :~~

- ~~• Les champions de France Espoir Homme et Junior Homme 2020 s'ils répondent aux conditions de participation.~~
- ~~• Les 50 premiers coureurs du classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross Espoirs 2020-2021.~~

~~Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional, de leur team Cyclo-cross FFC ou de leur équipe UCI.~~

~~La représentation des comités régionaux se fera selon le quota de 2 coureurs par comité régional.~~

~~Le comité régional du lieu de l'organisation bénéficie d'un coureur en plus de ses quotas.~~

~~La participation des coureurs des équipes UCI et des teams Cyclo-cross FFC est libre selon le principe général.~~

7. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE HOMMES

~~Le Championnat de France est ouvert aux compétiteurs français nés en 1998 et avant titulaires d'une licence Elite Professionnel, ou Amateur de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie selon le principe général.~~

~~Les coureurs Espoirs faisant l'objet d'un sur-classement par la Direction Technique Nationale de la FFC pourront participer à l'épreuve Elite Hommes.~~

~~Les coureurs hommes appartenant aux équipes suivantes sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe respective, à l'exception des épreuves où le port de l'équipement national est obligatoire, selon l'article 1.3.059 :~~

- ~~Equipes Cyclo-cross UCI, comme définies au chapitre V, Titre V Cyclo-cross du règlement UCI.~~
- ~~Equipes route UCI, comme définies aux chapitres XV, XVI et XVII, Titre II Epreuves sur Route, du règlement UCI.~~
- ~~Equipes VTT UCI, comme définies aux chapitres IX et X, Titre IV Mountain Bike du règlement UCI.~~
- ~~Teams Cyclo-cross FFC, comme définis dans le Titre V Cyclo-cross du règlement FFC.~~

Seront qualifiés d'office :

- ~~Les champions de France Elite Homme et Espoir Homme 2020 s'ils répondent aux conditions de participation.~~
- ~~Les 50 premiers coureurs du classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross Elite Hommes 2020-2021.~~

~~Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional, de leur team Cyclo-cross FFC ou de leur équipe UCI.~~

~~La représentation des comités régionaux se fera selon le quota de 2 coureurs par comité régional.~~

~~Le comité régional du lieu de l'organisation bénéficie d'un coureur en plus de ses quotas.~~

~~La participation des coureurs des équipes UCI et des teams Cyclo-cross FFC est libre selon le principe général.~~

8. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RELAIS

~~L'épreuve consiste en un relais mixte entre les coureurs appartenant à un même comité régional dont les conditions de participation sont les suivantes :~~

- ~~Equipes de comité régional avec port du maillot du comité régional pour tous les coureurs~~
- ~~Equipes composées de 4 coureurs :~~
 - ~~1 coureur de - 18 ans Femme~~
 - ~~1 coureur de - 18 ans Homme~~
 - ~~1 coureur de + 18 ans Femme~~
 - ~~1 coureur de + 18 ans Homme~~
- ~~30 minutes avant l'appel des coureurs, le directeur sportif de chaque comité régional devra remettre au podium « arrivée » de la FFC, la composition de leur relais avec ordre libre des relayeurs~~
- ~~Mise en grille effectuée par un tirage au sort réalisé par le jury des arbitres~~
- ~~Dépannage autorisé dans le poste de dépannage avec répartition libre des boxes de dépannage~~
- ~~Mise en œuvre du passage de relais selon les contraintes techniques du Comité local d'organisation définie en collaboration avec la FFC. Il est suggéré d'effectuer ce relais sur la ligne d'arrivée.~~
- ~~Le relais devra se faire par un contact physique entre les 2 relayeurs (se taper dans la main par exemple)~~
- ~~Un tour de circuit pour chaque coureur devra être effectué~~
- ~~Cérémonie protocolaire avec remise de médailles, maillots, et 12 bouquets~~
- ~~L'épreuve aura lieu le samedi en prélude des Championnats de France~~

9. SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE

La participation aux Championnats de France Elite Femmes, Espoirs Hommes et Elite Hommes pour les coureurs concernés par le suivi médical réglementaire (S.M.R.) ne pourra être possible que si ces derniers ont satisfait à l'ensemble des examens obligatoires dans ce domaine.

10. PROGRAMME SPORTIF

| Jour | Epreuve | Appel coureurs | DEBUT | Durée | FIN | Début protocole | Fin protocole |
|----------|--|----------------|-------|-------|-------|-----------------|---------------|
| SAMEDI | Retrait dossards + accréditations toutes épreuves - Vélodrome | / | 10:00 | 2:00 | 12:00 | / | / |
| | OUVERTURE OFFICIELLE de l'île de loisirs à toute personne accréditée officiellement | / | 10:00 | / | 18:30 | / | / |
| | Validation circuit par Président du jury | / | 13:00 | 1:00 | 14:00 | / | / |
| | Retrait dossards + accréditations toutes épreuves - Vélodrome | / | 13:30 | 3:00 | 16:30 | / | / |
| | Entraînements officiels circuit | / | 14:00 | 2:00 | 16:00 | / | / |
| | Réunion des Directeurs sportifs toutes catégories | Supprimée | | | | | |
| ----- | | | | | | | |
| DIMANCHE | OUVERTURE OFFICIELLE de l'île de loisirs à toute personne accréditée officiellement | / | 7:00 | / | / | / | / |
| | Epreuves Hommes M7 à 9 + Femmes (sortie des femmes au bout de 30 min) | 8:50 | 9:00 | 0:40 | 9:40 | / | / |
| | Epreuve Hommes M4 à 6 (sortie des 5 & 6 au bout de 40 min) | 9:50 | 10:00 | 0:50 | 10:50 | / | / |
| | Epreuve Hommes M1 à 3 | 11:00 | 11:10 | 0:50 | 12:00 | / | / |
| | Cérémonies protocolaires Epreuves du matin | / | 12:15 | 0:30 | 12:45 | / | / |
| | Entraînements officiels circuit | / | 12:15 | 1:30 | 13:45 | / | / |
| | Epreuve Cadets / Cadettes | 13:50 | 14:00 | 0:30 | 14:30 | 14:40 | 15:00 |
| | Epreuve Juniors H / Juniors F | 15:00 | 15:10 | 0:40 | 15:50 | 16:00 | 16:10 |

11. ENGAGEMENTS

Les engagements aux Championnats de France de Cyclo-cross, coureurs qualifiés d'office ou non, doivent être effectués par les clubs, les comités régionaux, les teams cyclo-cross ou les équipes UCI par internet sur la plateforme FFC « Cicle web » à partir du site internet de la FFC, rubrique « Engagements Cyclo-cross ».

Les coureurs appartenant à des équipes UCI Route devront s'engager individuellement par email auprès de la FFC à e.baillot@ffc.fr.

Les engagements sont clos le lundi à 20h00 précédant le week-end de compétitions, passé ce délai, aucun engagement ne sera pris en considération.

Procédures à exécuter :

- ~~Championnat de France Cadettes, Cadets, Juniors Femmes et Juniors Hommes :~~
 - ~~Engagements par les comités régionaux qu'il s'agisse des coureurs dans le quota ou des qualifiés d'office~~
- ~~Championnat de France Espoirs Hommes :~~
 - ~~Engagements par les comités régionaux pour les coureurs titulaires d'une licence amateur de 1ère, 2ème, ou 3ème catégorie qu'il s'agisse des coureurs dans le quota ou des qualifiés d'office~~
 - ~~Engagements par les équipes UCI ou les Teams Cyclo-cross FFC pour les coureurs titulaires d'une licence amateur de 1ère, 2ème catégorie ou de professionnel (coureurs qualifiés d'office ou non)~~
- ~~Championnat de France Elite Femmes et Elite Hommes :~~
 - ~~Engagements par les clubs pour les coureurs titulaires d'une licence amateur de 1ère, 2ème, ou 3ème catégorie, qualifiés d'office exclusivement~~

- ~~Engagements par les comités régionaux pour les coureurs titulaires d'une licence amateur de 1ère, 2ème, ou 3ème catégorie qu'il s'agisse des coureurs dans le quota ou des qualifiés d'office~~
- ~~Engagements par les équipes UCI ou les Teams Cyclo-cross FFC pour les coureurs titulaires d'une licence amateur de 1ère, 2ème catégorie ou de professionnel (coureurs qualifiés d'office ou non)~~

Les engagements des coureurs doivent être effectués en ligne sur la plateforme MAJ Épreuves par :

- Les Comités régionaux pour les catégories Cadets, Cadettes, Juniors Hommes et Juniors Femmes.
Engagement gratuit.
- Les Teams FFC Cyclo-cross, et les clubs FFC pour les catégories Masters de 1 à 9 Hommes et Femmes.
Engagement fixé à 26,00 €.
L'engagement sera doublé en cas d'engagement tardif après la clôture des engagements.

Chaque comité régional devra mettre en place un système de sélection libre à chacun.

Les engagements ouvriront le **Lundi 8 février 2021 dans l'après-midi et fermeront le Mercredi 17 février 2021 à 20h00.**

Les comités régionaux et les équipes FFC / UCI s'assureront d'anticiper l'enregistrement de la licence 2021 des coureurs engagés avant la date limite.

Remplaçants :

Pour les représentations régionales sur quotas, les comités régionaux doivent obligatoirement inscrire un à deux remplaçants nommément désignés dans chaque catégorie.

Néanmoins, ces remplaçants ne pourront pas remplacer un coureur qualifié d'office ou un coureur appartenant à une équipe UCI ou à un team Cyclo-cross FFC.

Le départ sera refusé à tout coureur ne figurant pas sur la liste des engagés, soit comme titulaire, soit comme remplaçant.

Le remplacement doit être déclaré par le responsable de la délégation régionale dans le délai de la confirmation des partants.

Cependant, si un coureur non qualifié d'office, n'appartenant ni à une équipe UCI, ni à un team Cyclo-cross FFC et confirmé dans les délais, tombait malade ou était blessé après la fin de la confirmation des partants, il serait permis à un remplaçant déclaré et remplissant les critères de participation de prendre le départ.

Accréditations / Hébergement :

Les demandes d'accréditation et liste d'hébergement seront à effectuer en ligne à partir du site internet de la FFC.

Des renseignements peuvent être pris auprès de la Direction des Activités Sportives de la FFC à l'attention de Laetitia MONZO : l.monzo@ffc.fr

Transpondeurs :

Si un coureur n'a pas rendu ou a perdu son transpondeur, le prestataire informatique de la FFC transmettra une facture de 60,00 € TTC par transpondeur manquant à la structure engageante du coureur.

12. ACCREDITATIONS

Les comités régionaux gérant l'encadrement global des catégories jeunes (Cadets, Cadettes, Juniors, Hommes, Juniors Femmes) doivent se référer à la table de correspondance pour le nombre maximal d'encadrants.

| Nombre de coureurs par équipe régionale | Encadrement maximal par comité régional | | |
|---|---|----------------------------|-----------------------------------|
| | Mécaniciens | Assistant départ / arrivée | Nombre de CTR / Référent régional |
| 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2 | 3 | 1 | 1 |
| 3 | 4 | 2 | 1 |
| 4 | 6 | 2 | 1 |
| 5 | 8 | 3 | 1 |
| 6 | 9 | 3 | 1 |
| 7 | 10 | 3 | 1 |
| 8 | 11 | 4 | 1 |
| 9 | 12 | 4 | 1 |
| 10 | 14 | 5 | 1 |
| 11 | 15 | 5 | 1 |
| 12 | 16 | 5 | 1 |
| 13 | 17 | 6 | 1 |

Seuls, 3 véhicules techniques de matériel par comité régional pourront accéder sur le parking à proximité du poste de dépannage et du départ.
Chaque coureur engagé recevra également 1 pass parking pour accéder à un parking plus éloigné.

Pour tout engagement de coureur Masters effectué, seront délivrées :

- 1 accréditation pour le coureur participant
- 1 accréditation pour un assistant départ / arrivée sans accès au poste de dépannage
- 1 accréditation pour un assistant mécanicien avec accès au poste de dépannage
- 1 pass parking pour un véhicule par coureur Master

13. MATERIEL

Sur l'ensemble des épreuves du calendrier régional et national de Cyclo-cross (Coupes de France et Championnats de France compris), deux vélos maximums par coureur sont autorisés et identifiés pour les participants des catégories Cadet et Cadette. La mise en place de l'identification est à la charge de la FFC sur les Coupes de France et les Championnats de France.

14. PORT DES MAILLOTS

- 1) Le champion du Monde en titre doit porter ce maillot en course, s'il est encore titulaire de cette catégorie
- 2) Le champion d'Europe en titre doit porter ce maillot en course
- 3) Aucun maillot de champion national, régional ou départemental n'est autorisé en course
- 4) Le maillot du comité régional est à porter par tous les participants, il doit être le même pour tous, à l'exception des coureurs suivants :
 - Les coureurs (Elite Hommes, Espoirs Hommes et Elite Femmes) des équipes UCI Route, VTT, Cyclo-cross, et des teams FFC Cyclo-cross dont le maillot d'équipe est obligatoire
 - ~~Les coureurs qualifiés d'office (Elite Hommes et Elite Femmes) qui ont la possibilité de porter leur maillot de club s'ils participent au championnat à leur frais~~
 - Les coureurs Masters engagés sous le nom de leur club
- 5) Sur le maillot régional, la possibilité d'y adjoindre les publicités du club est admise. Les publicités du comité régional ne doivent pas être recouvertes
- 6) Selon l'article 10.3.068 du Titre X Equipement, lorsqu'il n'est plus détenteur du titre de Champion de France, un coureur détenteur du titre en Elite peut apposer sur le col et sur les bords des

manches de son maillot et cuissard un liseré bleu, blanc, rouge. Toutefois, il ne peut porter un tel maillot que dans les épreuves de la discipline, de la spécialité et de la catégorie dans laquelle il a obtenu le titre et dans aucune autre épreuve.

~~Le maillot porté est à présenter au président du jury lors de la confirmation des partants et lors de la réunion des directeurs sportifs.~~

Toute infraction à ces dispositions entraîne le refus de départ, ou la mise hors course.

~~Le port du maillot sera de la responsabilité du club sauf si une sélection régionale est mise en place.~~

15. ATTRIBUTION DES DOSSARDS et ORDRE DE DEPARTS

L'ordre des dossards est indépendant de la grille de départ.

Définition des intitulés utilisés dans les règles d'attribution des dossards et / ou dans l'ordre de départ :

- **« Autres concurrents » dans l'attribution des dossards :** les coureurs sont listés par comité régional dans l'ordre alphabétique des comités régionaux.
Au niveau de chaque formation, les coureurs seront mis par ordre alphabétique.
- **« Autres concurrents » dans l'ordre de départ :** le jury des arbitres composera l'ordre de départ par rotation des régions selon l'ordre fixé à l'article 23. Les comités régionaux devront, sous la responsabilité de leur CTR ou de leur responsable d'équipe technique régionale, fournir à la FFC l'ordre de tous les coureurs par catégorie.
Ces listes seront communiquées aux comités régionaux par mail par le prestataire informatique de la FFC.
Elles devront ensuite être retournées par retour de mail au prestataire informatique au plus tard avant 17h00, **le Vendredi 19 Février 2021**.
A défaut de cette communication, le jury des arbitres procèdera à un tirage au sort.
- **Classement UCI :** lors qu'il s'agit de prendre en compte le classement UCI, c'est le dernier classement UCI publié avant les compétitions qui est appliqué.

Dérrogation : Sur motivation de la DTN, un concurrent pourra être replacé sur la grille de départ, derrière les coureurs selon le classement UCI. Cette demande devra être adressée au président du jury des arbitres au moins 3 jours avant l'épreuve.

Cadettes - Dossards

1. La championne de France Cadette sortante
2. ~~Les 25 premières de la Coupe de France Cadettes~~
3. Les autres concurrentes

Juniors Femmes - Dossards

1. La championne du Monde Femme Moins de 23 ans
2. La championne de France Junior Femme sortante
3. La championne d'Europe Femme Moins de 23 ans
4. La championne de France Cadette sortante
5. Les concurrentes classées dans les 50 premières du classement cyclo-cross UCI publié
6. ~~Les 20 premières de la Coupe de France Juniors Femmes~~
7. Les autres concurrentes

Cadettes - Ordre de départ

1. ~~Les 25 premières de la Coupe de France Cadettes~~
2. **Les autres concurrentes par tirage au sort et par rotation des comités régionaux**

Juniors Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes Juniors Femme classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. ~~Les 20 premières de la Coupe de France Juniors Femmes~~
3. **Les autres concurrentes par tirage au sort et par rotation des comités régionaux**

Elite Femmes – Dossards

1. La championne du Monde Elite Femme
2. La championne de France Elite Femme sortante
3. La championne d'Europe Elite Femme
4. La championne d'Europe Femme Moins de 23 ans
5. La championne de France Junior Femme sortante
6. Les concurrentes classées dans les 50 premières du classement cyclo-cross UCI publié
7. Les 25 premières de la Coupe de France Elite Femmes
8. Les concurrentes des équipes UCI et Teams Cyclo-cross FFC
9. Les autres concurrentes

Cadets - Dossards

1. Le champion de France Cadet sortant
2. Les 50 premiers de la Coupe de France Cadets
3. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Dossards

1. Le champion du Monde Juniors Homme
2. Le champion de France Juniors Homme sortant
3. Le champion d'Europe Juniors Homme
4. Le champion de France Cadet sortant
5. Les coureurs Juniors Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI publié
6. Les 50 premiers de la Coupe de France Juniors Hommes
7. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Dossards

1. Le champion du Monde Espoirs Homme
2. Le champion de France Espoirs Homme sortant
3. Le champion d'Europe Espoirs Homme
4. Le champion de France Juniors Homme sortant
5. Les coureurs Espoirs Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite publié
6. Les 50 premiers de la Coupe de France Espoirs Hommes de cyclo-cross
7. Les coureurs des équipes UCI et Teams Cyclo-cross FFC
8. Les autres concurrents

Elite Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes Elite Femme classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 25 premières de la Coupe de France Elite Femmes
3. Les concurrentes des équipes UCI et Teams Cyclo-cross FFC par tirage au sort et par rotation
4. Les autres concurrentes

Cadets - Ordre de départ

1. Les 50 premiers de la Coupe de France Cadets
2. Les autres concurrents par tirage au sort et par rotation des comités régionaux

Juniors Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Juniors Hommes classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 50 premiers de la Coupe de France Juniors Hommes
3. Les autres concurrents par tirage au sort et par rotation des comités régionaux

Espoirs Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Espoirs Hommes classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 50 premiers de la Coupe de France Espoirs Hommes
3. Les coureurs des équipes UCI et Teams Cyclo-cross FFC par tirage au sort et par rotation
4. Les autres concurrents

~~Elite Hommes – Dossards~~

- ~~1. Le champion du Monde Elite Homme~~
- ~~2. Le champion de France Elite Homme sortant~~
- ~~3. Le champion d'Europe Elite Homme~~
- ~~4. Le champion de France Espoirs sortant~~
- ~~5. Les coureurs classés Elites Hommes dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI publié~~
- ~~6. Les 50 premiers de la Coupe de France Elite Hommes~~
- ~~7. Les coureurs des équipes UCI et Teams Cyclo-cross FFC~~
- ~~8. Les autres concurrents~~

~~Elite Hommes – Ordre de départ~~

- ~~1. Les coureurs Elites Hommes classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié~~
- ~~2. Les 50 premiers de la Coupe de France Elite Hommes~~
- ~~5. Les coureurs des équipes UCI et Teams Cyclo-cross FFC par tirage au sort et par rotation~~
- ~~3. Les autres concurrents~~

16. REUNIONS DE PRE-COMPETITION

Plusieurs réunions se déroulent la veille des deux journées de compétitions :

Vendredi :

- ~~14h00 : Validation du circuit de compétition en présence :

 - ~~Du président du jury~~
 - ~~D'un membre de la Direction Technique Nationale de la FFC~~
 - ~~D'un membre de la Direction des Activités Sportives de la FFC~~
 - ~~De membres du comité local d'organisation : responsable du comité local d'organisation et responsable de la mise en place du circuit~~
 Lors de cette réunion, aucun coureur sur son vélo n'est autorisé à circuler sur le circuit d'entraînement et / ou de compétition, seule une reconnaissance à pied est possible à cet horaire par les coureurs.~~
- ~~17h30 : Réunion des directeurs sportifs / délégués régionaux au lieu indiqué dans le guide technique des compétitions pour toutes les catégories sauf Elite Hommes / Elite Femmes.~~

Samedi :

- ~~17h30 : Réunion des directeurs sportifs / délégués régionaux au lieu indiqué dans le guide technique des compétitions uniquement pour les catégories Elite Hommes et Femmes.~~

Cf. Programme sportif au point 10

17. ENTRAINEMENTS OFFICIELS

Le port du casque est obligatoire lors de tous les entraînements.

Sur le parcours de compétition, les créneaux d'entraînement officiels des coureurs pour toutes les catégories d'âge participant aux Championnats de France de Cyclo-cross sont précisés dans l'article relatif au programme sportif.

En dehors de ces créneaux d'entraînements, l'accès au circuit est interdit dans sa totalité avec le vélo car le service médical n'est pas prévu en dehors de ces horaires. Toutefois, il est possible de faire des reconnaissances du circuit à pied.

Les entraînements s'effectueront sur le parcours d'entraînement parallèle ou sur le circuit de compétition en cas de conditions climatiques favorables.

Il est interdit aux concurrents d'emprunter le parcours de compétition lorsque l'appel d'une épreuve a commencé.

Pendant les entraînements, il est interdit aux concurrents de rouler à sens inverse, même sur une courte distance.

18. ATTRIBUTION DES BOXES DE DÉPANNAGE

Les boxes de dépannage seront numérotés de 1 à 15 pour chaque demi-tour de circuit.

L'attribution des boxes de dépannage se fera lors des deux réunions de directeurs sportifs avec le jury des arbitres dans l'ordre du déroulement des épreuves selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres.

Les structures autorisées à choisir à qui sont destinées les boxes de dépannage des coureurs engagés sont :

- Les Comités Régionaux
- Les Equipes UCI
- Les Equipes UCI Cyclo-cross et Teams FFC Cyclo-cross

Le président du jury des arbitres prédéterminera le nombre de boxes par structure et par épreuve en fonction du nombre d'engagés pour chacune d'elle.

~~L'attribution des boxes de dépannage sera effectuée dans l'ordre du classement individuel final de la Coupe de France de Cyclo-Cross pour chaque épreuve.~~

~~Dans cet ordre et pour chaque épreuve, les représentants des structures choisiront un ou plusieurs numéros de boxe en rappelant le nombre de coureurs concernés.~~

~~Dans le cas particulier d'attribution de plusieurs boxes à une même structure, les boxes devront être regroupés de manière contigüe.~~

19. APPEL DES COUREURS

Il n'y a pas de procédure de signature au départ des épreuves, c'est la confirmation des partants la veille de l'épreuve, puis l'appel des coureurs par l'assistant du starter qui font foi.

Lors de l'appel des coureurs pour la mise en grille de chaque épreuve :

- Le coureur appelé a le choix de la place sur sa ligne de départ.
- Si un coureur appelé est absent ou en retard, il perd donc sa place sur sa ligne de départ et prendra place sur la grille de départ au moment de son arrivée dans la zone d'appel des coureurs.

20. COUREURS DOUBLÉS & RÈGLE DES 80%

- **Règle des 80 % :**

La règle des 80% devra être appliquée selon le règlement UCI et les dispositions prises par le collège des arbitres.

- **Gestion des coureurs doublés :**

Les coureurs doublés doivent terminer le tour au cours duquel ils ont été rejoints et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %.

~~Dans les épreuves Femmes et Cadets, les coureurs doublés seront arrêtés dans la zone prévue à cet effet, à l'entrée de la ligne droite d'arrivée dès qu'ils auront été doublés.~~

- **Classements :**

Qu'ils soient stoppés selon la règle des 80% ou parce qu'ils ont été doublés, les coureurs concernés sont classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils ont été retirés du parcours, leur nom étant accompagné du nombre de tours de retard non faits.

21. CLASSEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les trois premiers des Championnats de France Cadettes, Cadets, Juniors Femmes, Juniors Hommes, Espoirs Hommes, Espoirs Femmes, Elite Femmes et Elite Hommes recevront les attributs ci-après :

- 1^{ère} place : le maillot de champion de France, une médaille d'or
- 2^{ème} place : une médaille d'argent
- 3^{ème} place : une médaille de bronze

22. ENVIRONNEMENT

Lors des entrainements, des compétitions et également sur les parkings, les concurrents s'abstiendront de répandre tout déchet en dehors des zones dédiées.

En roulant ou en rejoignant le parcours, ils s'assureront de ne pas dégrader les différentes zones, notamment végétales.

Des manquements répétés à ces bonnes pratiques feront l'objet de communiqués de la part de la FFC.

23. HEBERGEMENT

Les comités régionaux, les clubs et l'ensemble des équipes UCI / Teams FFC (Hommes & Femmes / Route, VTT et Cyclo-cross) devront faire connaître leur lieu d'hébergement à l'aide de la fiche d'hébergement prévue à cet effet, et le confirmer à la remise des dossards en précisant impérativement le nom et le numéro de téléphone du responsable d'équipe.

~~Les comités régionaux devront également s'assurer du lieu d'hébergement des coureurs qualifiés d'office par la Coupe de France qui participeront au Championnat de France Elite Homme et Elite Femme pour le compte de leur club d'appartenance et le communiquer au siège fédéral au moment de l'engagement à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet.~~

Ils devront préciser le nom et prénom du coureur, son lieu d'hébergement et son numéro de téléphone pour être joint à tout moment.

24. ORDRE DES COMITES REGIONAUX

Tirage au sort des comités régionaux applicable à chacune des catégories d'âge.

| CADETTES | JUNIORS FEMMES | ELITE / ESPOIRS FEMMES | CADETS | JUNIORS HOMMES | ESPOIRS HOMMES | ELITE HOMMES |
|---------------------|-------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| NOUVELLE AQUITAINE | POLYNESIE FRANCAISE | MARTINIQUE | HAUTS DE FRANCE | POLYNESIE FRANCAISE | GUADELOUPE | MAYOTTE |
| PAYS DE LA LOIRE | GUADELOUPE | LA REUNION | GUYANE | CORSE | OCCITANIE | GUADELOUPE |
| NORMANDIE | CENTRE VAL DE LOIRE | NOUVELLE CALEDONIE | AUVERGNE RHONE ALPES | OCCITANIE | NORMANDIE | AUVERGNE RHONE ALPES |
| HAUTS DE FRANCE | MAYOTTE | PAYS DE LA LOIRE | CENTRE VAL DE LOIRE | NOUVELLE AQUITAINE | AUVERGNE RHONE ALPES | LA REUNION |
| CENTRE VAL DE LOIRE | BOURGOGNE FRANCHE COMTE | REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | PAYS DE LA LOIRE | HAUTS DE FRANCE | REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR |
| CORSE | GRAND EST | GRAND EST | POLYNESIE FRANCAISE | HAUTS DE FRANCE | BOURGOGNE FRANCHE COMTE | CENTRE VAL DE LOIRE |
| LA REUNION | CORSE | OCCITANIE | LA REUNION | MAYOTTE | NOUVELLE CALEDONIE | POLYNESIE FRANCAISE |

| | | | | | | |
|--|--|-------------------------------|-------------------------------|--|--|-------------------------------|
| GUYANE | BRETAGNE | MAYOTTE | NORMANDIE | REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | ILE DE FRANCE | NOUVELLE CALEDONIE |
| AUVERGNE RHONE ALPES | NOUVELLE CALEDONIE | HAUTS DE FRANCE | ILE DE FRANCE | GRAND EST | GUYANE | NOUVELLE AQUITAINE |
| BRETAGNE | REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | POLYNESIE FRANCAISE | MAYOTTE | LA REUNION | MAYOTTE | ILE DE FRANCE |
| REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | HAUTS DE FRANCE | AUVERGNE RHONE ALPES | GUADELOUPE | GUYANE | PAYS DE LA LOIRE | PAYS DE LA LOIRE |
| MARTINIQUE | ILE DE FRANCE | NOUVELLE AQUITAINE | BOURGOGNE FRANCHE COMTE | CENTRE VAL DE LOIRE | REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | MARTINIQUE |
| BOURGOGNE FRANCHE COMTE | OCCITANIE | NORMANDIE | PAYS DE LA LOIRE | AUVERGNE RHONE ALPES | LA REUNION | NORMANDIE |
| ILE DE FRANCE | NOUVELLE AQUITAINE | GUADELOUPE | GRAND EST | MARTINIQUE | GRAND EST | BOURGOGNE FRANCHE COMTE |
| GRAND EST | PAYS DE LA LOIRE | BRETAGNE | MARTINIQUE | NORMANDIE | NOUVELLE AQUITAINE | GUYANE |
| NOUVELLE CALEDONIE | MARTINIQUE | ILE DE FRANCE | NOUVELLE CALEDONIE | BRETAGNE | BRETAGNE | HAUTS DE FRANCE |
| POLYNESIE FRANCAISE | GUYANE | CORSE | NOUVELLE AQUITAINE | ILE DE FRANCE | CORSE | BRETAGNE |
| GUADELOUPE | AUVERGNE RHONE ALPES | GUYANE | CORSE | NOUVELLE CALEDONIE | CENTRE VAL DE LOIRE | OCCITANIE |
| OCCITANIE | LA REUNION | CENTRE VAL DE LOIRE | BRETAGNE | BOURGOGNE FRANCHE COMTE | MARTINIQUE | GRAND EST |
| MAYOTTE | NORMANDIE | BOURGOGNE FRANCHE COMTE | OCCITANIE | GUADELOUPE | POLYNESIE FRANCAISE | CORSE |